

## LES JURIDICTIONS SUPREMES EN FRANCE ET AU ROYAUME-UNI : L'APPARITION DE NOUVEAUX MODELES ?

Grand Salon et Péristyle, Palais de la Sorbonne  
Vendredi 7 décembre 2012, 16 h – 20 h

Sous l'égide du Rectorat de l'Académie de Paris,  
L'Association des Juristes Franco-Britanniques et l'Ecole de Droit de la Sorbonne (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne), en partenariat avec le Centre de Recherche en Droit Constitutionnel, l'Ordre des Avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, et la Société de Législation Comparée, ont le plaisir de vous convier à un colloque de droit comparé, en Sorbonne.

*En octobre 2009, la réforme constitutionnelle initiée par les grandes lois de la fin des années 1990 aboutissait à la création d'une cour suprême, portant un tel nom, au Royaume-Uni. En mars 2010, la révision constitutionnelle française de 2008, introduisant la question prioritaire de constitutionnalité, est entrée en vigueur.*

*Les intervenants représentant les différentes juridictions suprêmes de part et d'autre de la Manche (Cour suprême du Royaume-Uni, « Court of Session » écossaise, Conseil constitutionnel, Conseil d'Etat et Cour de cassation), des universitaires et des praticiens, se succéderont autour de trois tables rondes et débattront avec la salle, pour traiter des deux conceptions de la juridiction suprême, dresser un bilan des réformes, et questionner la réalité du dialogue des cours suprêmes, au niveau étatique.*

*Un cocktail conclura la soirée dans le Péristyle de la Sorbonne.*

Cette manifestation fera l'objet d'une accréditation au titre de la formation continue : 4 heures EFB et AAC ; CPD Points ILEX, BSB auprès des autorités compétentes pour les juristes britanniques.

Inscription préalable obligatoire auprès de l'AJFB, dans la limite des places disponibles. Différents tarifs sont proposés : étudiants (gratuité), universitaires et magistrats (10 €), autres professionnels membres de l'AJFB et des organisations partenaires (40€), non membres de l'AJFB (50€). Merci de bien vouloir vous inscrire par e-mail à : [ajfb.france@wanadoo.fr](mailto:ajfb.france@wanadoo.fr)

Une publication des actes du colloque est envisagée avec le concours de la Société de Législation Comparée.